



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

9

Synode
du 18 au 20 juin 2023 à Olten

Postulat d'Esther Straub et de neuf cosignataires concernant l'aumônerie dans les milieux de santé du 12 au 14 juin 2022 : Rapport du Conseil

Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport oral du Conseil qui porte sur le postulat d'Esther Straub et de neuf cosignataires concernant l'aumônerie dans les milieux de santé.

Berne, le 12 avril 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Esther Straub a déposé avec neuf cosignataires un postulat « concernant l'aumônerie dans les services de santé » dans le cadre du synode 2022. Le postulat prie « le Conseil de l'EERS d'expliquer, dans un rapport, la manière dont l'EERS entend jouer son rôle d'interlocutrice au niveau fédéral pour les questions qui portent sur les activités d'aumônerie dans les services de santé. » Le postulat demande aussi que le rapport expose « la manière dont l'EERS envisage de défendre les intérêts communs des Églises membres auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et comment elle entend agir en réseau avec d'autres communautés religieuses fournissant des prestations d'accompagnement spirituel dans les milieux de santé, pour conférer à l'aumônerie dans les hôpitaux et les cliniques psychiatriques un visage au niveau national. Encore selon le postulat, « dans son rapport, l'EERS devra aussi se positionner par rapport à la nouvelle « Association professionnelle d'aumônerie en milieu de santé (APA) », fondée récemment, et qui est indépendante des Églises. »

Dans sa prise de position orale, le Conseil de l'EERS avait annoncé accepter le postulat. Simultanément, par son vote, il indiquait les options prévisibles quant au contenu et le type de démarche que les Églises membres pouvaient anticiper. Le Conseil de l'EERS renvoyait notamment au projet en cours. Ce projet, soumis à l'EERS par la Conférence des évêques suisses CES, propose la création d'un bureau de coordination œcuménique de l'aumônerie. Dans sa prise de position orale, le Conseil de l'EERS déclarait qu'il estimait qu'un bureau de coordination à l'échelon national reposant sur une base œcuménique convenait pour prendre en compte des demandes consolidées des Églises évangéliques réformées et pour les faire valoir au niveau national auprès des organes politiques et de santé publique. Le Conseil de l'EERS annonçait alors qu'il allait intégrer les Églises membres à cette démarche en temps utile.

C'est désormais chose faite : avec la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), le Conseil de l'EERS a invité les Églises membres à donner leur position sur un avant-projet de « Bureau de coordination œcuménique de l'aumônerie dans les services de santé » (titre de travail) : dans le cadre d'une consultation qui s'est déroulée de février à avril 2023, les Églises membres ont été priées de communiquer leur avis sur un concept. Ce concept prévoit des structures de niveau national permettant les échanges, une réflexion commune et le développement d'options d'action. Elle prévoit aussi de rassembler les acteurs au niveau national tout en conférant aux Églises membres un rôle central dans le pilotage du bureau national de coordination.

Le Règlement du Synode stipule que le Conseil du Synode « présente oralement ou par écrit au Synode, dans un délai d'une année, un rapport indiquant si et de quelle manière il envisage de donner suite au postulat ou si et dans quelle mesure il y a déjà fait droit » (art. 60). Le Conseil de l'EERS présentera au Synode un rapport oral. Il saisira cette occasion pour présenter les premiers résultats de la consultation, ouverte jusqu'à la fin d'avril 2023, et pour informer sur la suite des travaux préparatoires visant la création d'un bureau de coordination national.